



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071109

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/05/2025 14H54 C:025094 I:39595
V/REF : 1011879
V/Email reçu le Vendredi 23/05/2025 à 14H54

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 03133
IMMEUBLE : LES CORBALYS -3133
LES CORBALYS
L'adresse à compléter
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Vaulx en Velin, le 25 Juillet 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N108 MONNET - LOGEMENT DE M ET MME BLEIN AU 2EME - TEL 07 61537873
MOTIF : INTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA PORTE PALIERE QUI
MENACE DE SE CASSER AINSI QUE LE TREUIL DU VOLET ROULANT DANS LE SALON
SUITE REF 16/04/2025 A 10H48
Donneur d'ordre : Mme M. JUGNET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 26/05/2025 A 14H30 :
PRISE DE REFERENCE - PREPARATION DU MATERIEL

LE 27/06/2025 A 08H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. BLEIN AU 2EME ETAGE
- REMPLACEMENT DU TREUIL DU VOLET ROULANT SEJOUR
- REMPLACEMENT DE LA SORTIE DE CAISSON
- REMPLACEMENT DE LA SERRURE DECENA DE LA PORTE PALIERE
CONTROLE DE L'ENSEMBLE - RAS
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 29/06/25 à 17H13 Mme M. JUGNET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071109

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	1	71,61	71,61
1,00	MS00040-Rempl.Serrure 3 pt haut 2,04m	50	255,77	255,77
1,00	MS00069-Rempl.d'1 bloc genouillere	50	61,38	61,38
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	50	92,07	92,07
TOTAL H.T.				480,83
T.V.A. a 10,00%				48,08
TOTAL T.T.C.En EURO				528,91

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1011879 du 23/05/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: martine.jugnet@semcoda.com

Référence de la Demande

N°: 817 983 du 03/04/2025

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MR BLEIN Gilles pierre
MME BLEIN Paulette
108 RUE JEAN MONNET
LES CORBALYS
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Téléphone : 07.61.53.78.73

03133-00001-00001-00022 H / Type 4 / 02

Etage : 02

Date entrée: 01/05/2015

Délai

Date limite exécution : 01/07/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00040 Serrures 3 points haut 2,04 m porte coupe-feu/porte palière coffre en acier embouti époxy, clés nickelées, têtière acier, pêne et fouillot laiton, à pêne dormant 1/2 à cylindre profil européen (prix sans gache et cylindre), y compris toutes sujétions	1,00	255,78	255,78	25,58	281,36
MS00070 Remplacement d' un treuil à manivelle séjour	1,00	92,08	92,08	9,21	101,29
Suite au compte rendu d'intervention du BDC 1005576 avec Préconisations.					
Ces travaux devront être réalisés entre le 01/07/2025 et le 11/07/2025, seul créneau de disponibilités des locataires.					
ATTENTION : Bien prendre RDV dès que possible avec Madame BLEIN au 06-48-64-37-56 durant ce créneau de disponibilités car avant ou après ils ne seront pas disponible.					
Merci de me confirmer la date d'intervention fixée avec les locataires.					

Total H.T.	419,48
Total TVA	41,95

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



Bon de Commande

N° : 1011879 du 23/05/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Total TTC 461,43

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par JUGNET Martine le 23/05/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **108 RUE JEAN MONNET LES CORBALYS 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **23/05/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1011879